

Expatrié, un métier d'avenir !

Par [JFB](#) le mar 09/07/2013 - 03:10



Les envies d'expatriation sont au goût du jour,

il suffisait de voir la file d'attente, ce mardi 4 juin, devant le siège du groupe Le Monde, organisateur de ce forum, pour s'en rendre compte. Jeunes et moins jeunes se bousculent sur les conférences et stands. Le rêve est ailleurs ...

Chaque année des milliers de Français tentent l'aventure de l'expatriation. De plus en plus de personnes envisagent de partir à l'étranger pour travailler, créer une entreprise, étudier ou y prendre leur retraite. Les raisons sont multiples : la conjoncture économique, la mondialisation des échanges, la facilité d'entrepreneuriat, la valorisation d'un cursus universitaire,... Attention toutefois, une expatriation, ça se prépare ! Quelques recommandations pour les intéressés délivrées par des acteurs de l'expatriation...

Les destinations phares

L'Europe des 27 continue d'offrir des potentialités, même en cette période de crise, avec, en plus, des garanties (retraites, sécurité sociale, Assedic..). L'Allemagne, la Suisse, Le Royaume-Uni, l'Irlande sont en tête en terme d'offres d'emploi. Le phénomène transfrontalier (résider en France et travailler dans un pays limitrophe)

se développe également.

Et pour le reste du monde ? Quelques pays à cibler : l'Australie (100 000 visas par an) et la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis (65 000 visas déjà distribués en avril), imposant de fortes exigences sur les dossiers d'immigration, le Canada (300 000 visas /an) avec des offres d'emploi dans de nombreux secteurs d'activité, notamment dans l'administration où le bilinguisme est utile. Les provinces anglophones sont plus ouvertes à l'immigration.

Pour l'Asie, les destinations les plus prisées sont : Singapour (métiers de la Santé et de la sécurité), Hong Kong, en plein développement et où l'on peut bénéficier de réseaux francophiles, et Shanghai, où l'on trouve de plus en plus de PME françaises, mais aussi le Cambodge, le Vietnam, l'Indonésie et Les Philippines.

Au Moyen-Orient, privilégier Dubaï, Abou Dhabi, Le Qatar. Enfin, reste les pays les plus difficiles : le Brésil, l'Argentine, l'Inde, la Russie, le Congo.

Un impératif : préparer son départ

Il faut compter au moins 3 mois de préparation pour une expatriation. Que faut-il vérifier en amont ? L'entrée et les conditions de séjour dans le pays, d'autant plus s'il s'agit d'un départ en famille (se renseigner auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger sur la liste des établissements français), le marché du travail dans le pays choisi, la protection sociale, la fiscalité, les aspects sanitaires, etc... Il n'y a pas de guichet unique pour ces démarches, il faut donc être proactif...

Comment organiser sa recherche d'emploi ?

A noter quand même : on parle plus désormais de mobilité internationale que d'expatriation. Le statut d'expatrié, avec tous ses avantages, devient de plus en plus à la marge, remplacé par des contrats de droit local.

Pour la zone Europe, un site internet à consulter impérativement : EURES (eures.europa.eu), avec plus de 1 300 000 offres d'emplois en permanence.

Pôle Emploi International (pole-emploi-international.fr) peut vous accompagner grâce à des conseillers dans ses différentes antennes en France ainsi qu'une équipe entière située à Paris (48, boulevard de la Bastille dans le 12ème arrondissement). Grâce à leurs services, vous pouvez bénéficier d'un suivi individuel dans la validation

de votre projet, de conseils sur l'environnement juridique de la mobilité, avec également des ateliers spécifiques par pays... Pôle Emploi propose en outre des prestations sur des programmes européens : Léonardo, Eurodyssée (programme d'échange qui offre des stages de trois à sept mois à l'étranger, aux jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans, avec une formation linguistique et culturelle au préalable).

Pour le Royaume-Uni, le centre Charles Péguy permet aux plus jeunes, sans formation linguistique initiale, de trouver un hébergement et un premier emploi.

Quels réseaux exploiter sur place ?

Quelques essentiels : Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et chambres consulaires, UBIFRANCE, le conseiller du commerce extérieur qui fait partie du réseau local des entrepreneurs, la FIAFE avec ses comités d'accueil francophones dans de nombreux pays, les UFE et ADFE,... Les conseillers Pôle Emploi peuvent aussi fournir des contacts sur place.

Et pour les créateurs d'entreprises ?

Toutes les CCI en France ont un conseiller pour l'international. Il vous orientera vers la CCI de votre destination, parmi les 77 pays où elles sont présentes.

Le système des incubateurs, mis en place par une association d'acteurs de l'international, offre aujourd'hui 720 postes de travail sur les 5 grands continents et permet de rompre l'isolement en créant un lien avec le réseau local. Le taux de remplissage est de 80 à 100%.

On constate depuis 2008/2009 une accélération du nombre de demandes de création d'activité à l'étranger.

Il faut être prudent cependant, car le créateur ou repreneur d'entreprise est confronté à de nombreux pièges et insécurités juridiques, d'autant plus s'il s'installe loin : il doit examiner la concurrence locale, croiser les informations, étudier les perspectives d'association avec des entrepreneurs locaux, vérifier les titres de propriété, la fiscalité locale et le droit du travail,...

Il est très difficile par exemple d'investir au Brésil. Par contre, le Canada offre de larges possibilités aux entrepreneurs, avec le mérite d'alléger les démarches administratives (une société peut être créée en 24h).

Le rêve ne suffit donc plus pour trouver son Eldorado. Expatrié, ça se mérite !

Pour plus d'informations sur les conférences, voir :

www.leforumexpat.com/

Gwenaëlle Thomas

- 9 vues

Catégorie

Agenda Culturel